

ACTUALISATION DE LA DECLARATION DE POLITIQUE DE POPULATION RAPPORT DU SOUS GROUPE JEUNES

I. INTRODUCTION

Au Sénégal, la jeunesse constitue la couche la plus importante de la société.

Les jeunes de moins de 20 ans représentent plus de 58 % et ceux de moins de 35 ans plus de 78 % .

Au delà de ce poids démographique, la jeunesse, quelque soit la tranche d'âge considérée, se caractérise par le fait qu'elle est confrontée à de multiples problèmes qui handicapent son plein épanouissement.

S'agissant des enfants, à l'heure actuelle, leur situation demeure extrêmement précaire.

En effet, la plupart d'entre eux se trouvent exposés à de nombreux problèmes de satisfaction de leurs besoins essentiels en matière d'éducation, de santé, de nutrition, de protection sociale et juridique.

Quant aux jeunes à proprement parler, ils font partie des principales victimes de la paupérisation et ils se trouvent ainsi exposés à des nombreux fléaux qui ont pour nom : pauvreté, délinquance, drogue, maternité précoce, prostitution, chômage et sous emploi.

Selon les données de l'enquête sur les priorités, (ESP°) réalisée en 1991/1992, le chômage qui touchait 28 % de la population active affectait en majorité les Jeunes.

C'est ainsi que 37,13 % des chômeurs étaient âgés de 15 à 24 ans tandis que 63,61 % avaient entre 15 et 35 ans.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a inscrit depuis de nombreuses années au nombre de ses priorités, des stratégies en vue d'apporter des réponses idoines à ces problèmes.

Mais l'impact de ces mesures a été fortement limité par plusieurs facteurs qui ont entravé la bonne conduite des actions de promotion des enfants et des Jeunes.

II. CONTRAINTES STRUCTURELLES

Ainsi, dans une perspective de promotion des enfants et des jeunes, à moyen et long terme et d'une meilleure prise en compte de leurs besoins et aspirations dans les programmes et politique de développement, il est essentiel de tenir compte des contraintes majeure qui ont considérablement réduit l'impact des programmes précédents et parmi lesquelles on peut citer :

II.1. En ce qui concerne les Enfants :

1 – l'insuffisance nutritionnelle galopante qui entrave le développement physique et mental de l'enfant et qui constitue un des principaux déterminants de la morbidité infantile ;

2 – un faible taux de fréquentation du préscolaire du fait de la très basse priorité accordée à ce secteur de l'éducation ;

3 – un faible taux de scolarisation (59,70 %) avec une présence plus faible pour les filles et un manque de prise en charge de leur spécificité dans les programmes d'étude et de formation ;

4 – la très forte déperdition scolaire à partir de l'élémentaire conséquence du faible taux de transition à l'entrée en 6^e, et du système du double ou triple flux ;

5 – l'accroissement du nombre des enfants en stratégie de Survie (enfants qui travaillent, enfants de la rue, enfants handicapés, Talibés mendiants, apprentis etc) ;

6 – l'absence de rigueur dans l'application des textes et conventions régissant les droits des enfants ;

II.2. En ce qui concerne les jeunes :

7- une forte expansion du chômage et du sous emploi ;

8- l'inexistence de mécanismes appropriés destinés à favoriser la promotion des activités économiques initiées par les jeunes ;

9- les difficultés d'accès au crédit et l'absence de fonds de garantie ;

10- l'insuffisante implication des jeunes aux processus de prise de décision dans les divers domaines de la vie économique et sociale ;

11- l'insuffisance des moyens (matériels, financiers et humains) des structures formelles et non formelles scolaires et extra scolaires en charge de leur éducation ;

12- une insuffisance des infrastructures d'éducation formelle et non formelle (écoles, CDEPS, foyers de Jeunes, centres sociaux etc) et l'inadaptation des programmes d'étude faiblement corrélés aux attentes socio- professionnelles du milieu ;

13- la recrudescence des problèmes de santé mentale du fait d'un recours de plus en plus important à la drogue ;

14- la sexualité et les grossesses précoces avec ses conséquences : mortalité maternelle et infantile, avortements provoqués, prostitution, MST/SIDA etc

III. PROPOSITIONS DE STRATEGIES

Par rapport à ces contraintes, les stratégies suivantes ont été proposées :

II. 1. Pour les Enfants :

1. Promouvoir la situation économique des familles en vue de réduire le déficit du taux de prévalence de la sous nutrition, de malnutrition et d'avitaminose des enfants constatés sur l'étendue du territoire national ;
2. Prendre des mesures institutionnelles en vue d'augmenter d'une part, le taux de fréquentation du préscolaire et d'autre part de la généralisation de la scolarisation des enfants de 6 à 12 ans ;
3. Promouvoir des mesures tendant à réduire les échecs et déperditions scolaires en revoyant à la hausse et de manière substantielle l'actuel taux de transition à l'entrée en 6^e estimé aujourd'hui à 27 % ;
4. Réaménager les programmes scolaires pour garantir une meilleure prise en compte de la dimension genre et de la spécificité de la jeune fille dans l'enseignement et en vue d'augmenter le taux de scolarisations des filles ;
5. Prendre des mesures institutionnelles, juridiques, sociales et économiques en vue d'améliorer les conditions des enfants en stratégie de Survie (enfants travailleurs, enfants de la rue, enfants handicapés, apprentis, talibés mendiants) ;
6. Mise en œuvre de programmes d'IEC, de mobilisation sociale et de plaidoyer pour sensibiliser les autorités religieuses, coutumières, politiques et administratives sur leur situation en vue d'éradiquer le phénomène ;
7. Mettre en application toute la réglementation en vigueur relative à la protection et aux droits des enfants ;

II. 2. Pour les Jeunes :

8. Elaborer un programme d'investissement à moyen et long terme prenant en compte toutes les priorités nationales en matière de jeunesse et prendre des mesures institutionnelles en vue de promouvoir la pleine participation des jeunes au processus de développement économique et social ;
9. Mettre en place un fonds national de garantie et faciliter l'accès des Jeunes au crédit ;
10. Revoir à la hausse l'actuel fonds national d'Insertion pour l'emploi et l'Insertion socio-économique des jeunes ;
11. Intégrer la dimension « activités génératrices de revenus » dans tous les programmes d'éducation à la vie familiale en direction des jeunes ;

.../...

12. Améliorer le système de prise en charge des jeunes par le renforcement des capacités des structures scolaires et extra –scolaires, formelles et non formelles chargées de leur encadrement ;

13. Consolider et renforcer les programmes de construction, de réhabilitation et d'équipement des infrastructures scolaires, socio-éducatives, sportives et socio – culturelles en faveur des jeunes ;

14. Réaménager les programmes d'étude et de formation pour répondre aux attentes socio-professionnelles du milieu ;

15. Intégrer l'éducation à la vie familiale et l'éducation sexuelle dans les programmes des structures d'éducation formelle et non formelle ;

16. Renforcer le développement de programmes en Santé de la Reproduction des Jeunes et étendre dans toutes les 10 régions l'implantation de centres conseil pour Ado/Jeune ;

17. Promouvoir la création au niveau des régions de structures spécifiques aux jeunes pour la prise en charge des cas sociaux et des toxicomanes./-